LE RENCARD

MOTOCYCLETTES, CYCLOMOTEURS ET SCOOTERS DE COLLECTION

VOUS AVEZ UN DEUX ROUES DE PLUS DE 25 ANS (MOTOCYCLETTE, CYCLOMOTEUR, SCOOTER, SIDE CAR...) OU UNE PRÉPARATION (CAFÉ RACER, SCRAMBLER, BOBBER...) ?

VOUS AVEZ UN RENCARD !

PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE

WHEEL2SHIFT

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU RENCARD SUR FACEBOOK :
WWW.FACEBOOK.COM/WHEELSHIFT/

SOFT

Le projet WheelShift (association loi 1901) est né en 2014 du désir de partager notre passion des automobiles, des motos et autres objets roulants motorisés de collection, de caractère, remarquables ou de prestige avec tous les mordus qui pensent que ceux qui furent autrefois, hier, avant-hier, populaire ou inabordable ne sont pas aujourd'hui de vieux tas de ferraille polluants ou que de simples placement financier.

Notre souhait est de vous présenter cet univers de passionnés où se côtoient des métiers exercés par des amoureux des belles choses et des véhicules qui par leur apparence, leur qualité, leur caractère ainsi que leur personnalité nous font rêver ou nous font tourner la tête quand nous avons de chance de croiser leur chemin.

Contrairement aux rendez-vous mensuels de véhicules de collection à quatre roues (Saint-Romain-de-Colbosc, Le Havre, Fécamp, Étretat…) très appréciés des propriétaires et des visiteurs, les rencontres mensuelles dédiées aux deux-roues motorisés de collection sont très peu nombreuses dans notre région alors que ces derniers bénéficient également d'une communauté très active, solidaire et à fort capital sympathie.

Notre souhait est de pallier à ce manque en organisant un rassemblement ouvert aux propriétaires de deux roues de plus de 25 ans (motocyclettes, cyclomoteurs, scooters, side car...) et de préparations (café racer, brat, bobber...). Mais plus que tout, un moment incontournable d'exposition, de rencontre et de partage de passion entre propriétaires et/ou visiteurs.

Ce rendez-vous se déroulera le quatrième dimanche des mois de avril, mai, juin, août, septembre et octobre, de 10 h à 12 h, sur la place des Hallettes, rue de la République, à Port-Jérôme-sur-Seine (Notre-Dame-de-Gravenchon).

La participation et l'accès au rendez-vous sont libres et gratuits.

La rencontre pourra être annulée (et ne sera reportée) en fonction des conditions météorologiques, de manifestation, d'évènement ou tout autre raison causant l'indisponibilité du lieu ou l'imposibilité d'assurer le bon déroulement du rendez-vous dans les meilleures conditions d'accueil et de sécurité pour les participants ainsi que les visiteurs.

Calendrier 2021

- ~~25 avril (Date spéciale JNVE : Rendez-vous sur l'esplanade de l'ARCADE).~~
- 23 mai.
- 27 juin.
- 22 août.
- 26 septembre.
- 24 octobre.

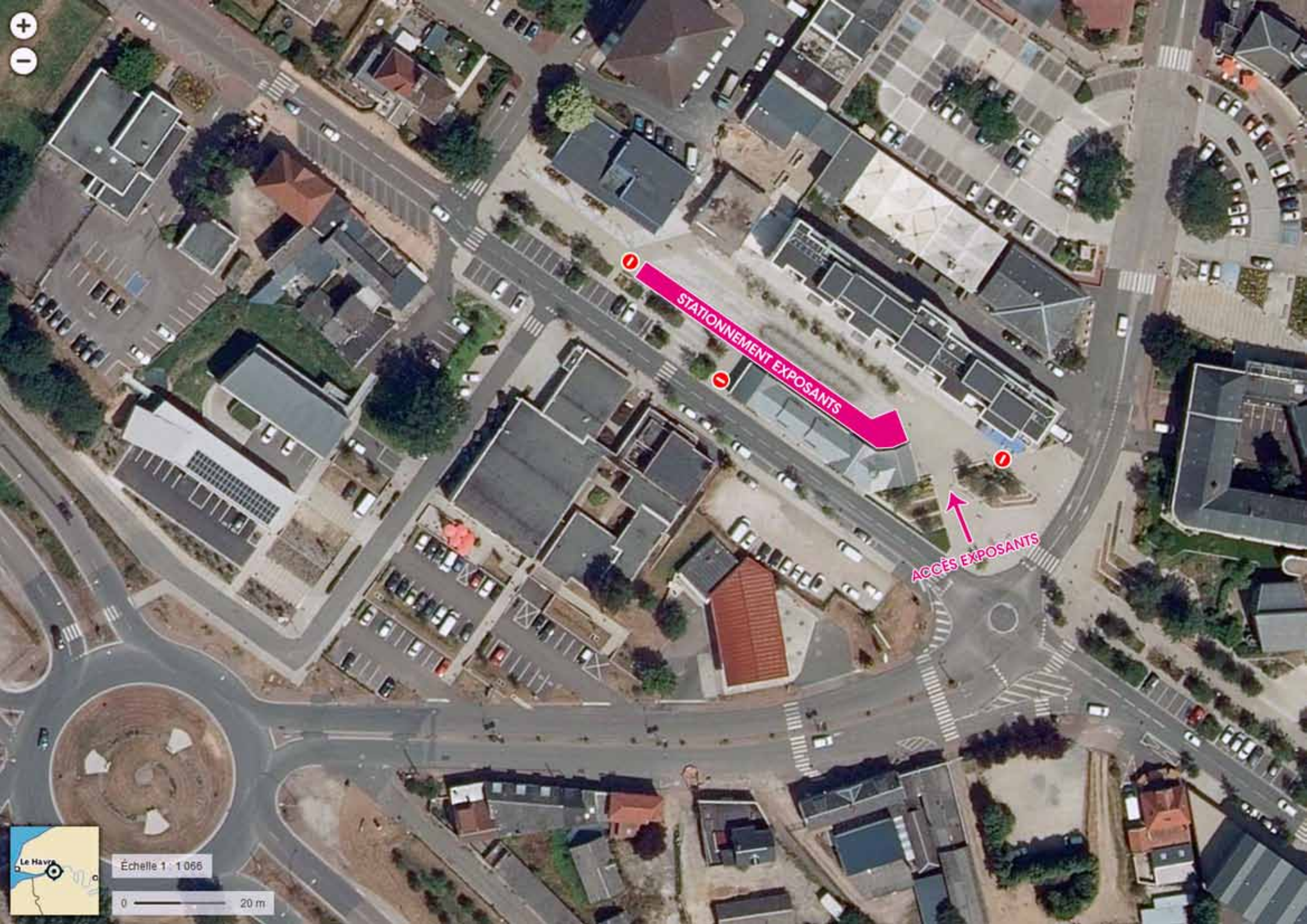
STATIONNEMENT EXPOSANTS
ACCÈS EXPOSANTS
Le Havre
Échelle 1 : 1 066
0
20 m

RÈGLEMENT DU RENCARD

Art. 1 : ORGANISATION

WheelShift organise le quatrième dimanche de chaque mois un rassemblement ouvert aux propriétaires de deux roues de plus de 25 ans (motocyclettes, cyclomoteurs, scooters, side car...) et de préparations (café racer, brat, bobber...).
Ce rassemblement statique a pour but d'offrir à tous les amateurs de véhicules anciens, sportifs ou d'exceptions, qu'il soit participant ou simple visiteur la possibilité de partager et faire partager sa passion dans un cadre sécurisé et serein.

Art. 2 : LIEU

Le rassemblement statique est organisé sur la place des Hallettes, rue de la République à Port-Jérôme-sur-Seine (Notre-Dame-de-Gravenchon).

~~25 avril : Date spéciale JNVE. Rendez-vous place de l'ARCADE, 3 rue Jean Maridor à Port-Jérôme-sur-Seine (Notre-Dame-de-Gravenchon).~~

Art. 3 : RESPONSABILITÉ

Le propriétaire des lieux est dégagé de toutes responsabilités pendant la durée de la mise à disposition des lieux.
Les organisateurs sont dégagés de toutes responsabilités en dehors du périmètre et des heures du rassemblement ouvert au public.
Ce lieu est publique. En cela, il est concerné par le code de la route et le code de l'environnement (interdiction de jeter des papiers, de nuire à la circulation...).
La limitation de vitesse lors de l'installation ou le départ des véhicules de leur emplacement est de 10 km/h.

Art. 4 : VÉHICULES AUTORISÉS

Motocyclettes, cyclomoteurs et scooters de collection (jusqu'à 1989), ainsi qu'aux préparations (cafe racer, bratstyle, custom...). Dans la limite des places disponibles.

Art. 5 : FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Pour accéder au site les conducteurs participants s'engagent à être en règle et posséder les documents de bord du véhicule (certificat d'immatriculation et d'assurance) ainsi qu'un permis de conduire valide pour le conducteur.

Art. 6 : FORMALITÉS TECHNIQUES

Les participants s'engagent sur l'honneur à présenter un véhicule conforme au code de la route, en bon état de circulation et d'entretien.

Art. 7 : PROGRAMME

- 10 h 00 : Accueil des participants dans la limite des places disponibles.
- 12 h 00 : Fin du rassemblement et remise à propre des lieux.

NOTA : L'organisation se réserve le droit de mettre fin plus tôt au rassemblement.

Art. 8 : DROITS D'ENGAGEMENT

La participation est gratuite.
Aucun droit d'entrée ne sera demandé aux participants pour exposer leur véhicule ou aux visiteurs.
L'organisateur se réserve le droit de refuser un participant sans avoir à se justifier.
Tout participant ne se conformant pas à ces prescriptions, ayant une attitude désobligeante ou dangereuse envers l'organisation, les autres participants, les populations locales ou se comportant de manière incompatible avec l'esprit convivial de la manifestation, se verra exclu de la manifestation.

Art. 9 : ASSURANCE

Les concurrents attestent être assurés et dégagent l'organisateur de toute responsabilité concernant les dommages éventuels causés aux biens et aux tiers par leur personne et/ou leurs véhicules ainsi qu'aux dommages causés à leur véhicule et/ou à leur personne. Ils circulent sous leur propre responsabilité en participant à ce rassemblement.

Art. 10 : DÉROULEMENT

Il est rappelé que le rassemblement est statique et qu'il ne doit en aucun cas donner lieu à une compétition de vitesse ou épreuve sportive. Aucun trouble de voisinage, mise en danger des visiteurs et riverains, trouble à l'ordre public et plus généralement infraction à la loi n'est admis.
Les participants sont libres d'arriver et de repartir à l'horaire de leur choix.

Art. 11 : DÉMARCHAGE

Tout démarchage des participants et des visiteurs sur le site du rassemblement statique, qu'il soit ou non à but commercial, est strictement interdit sans une autorisation écrite préalable de la municipalité et de l'organisateur afin que soit préservé le site et l'esprit de l'évènement.

Art. 12 : ACCEPTATION

Les participants, à la remise de ce présent document, déclarent accepter ce règlement et s'y conformer.

LE RENCARD

MOTOCYCLETTES, CYCLOMOTEURS ET SCOOTERS DE COLLECTION

WHEELSHIFT
244 rue de la Sente aux Loups
76170 Saint-Nicolas-de-la-Taille

Tél. : 06 72 75 07 09
E-mail : contact@wheelshift.com
Site Internet : www.wheelshift.com

© 2021 WheelShift - Association à but non lucratif loi 1901 - Tous droits réservés - Conception : WheelShift - Photographies : Pexels, Géoportail, D.R. - Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique.